

**COMPTE RENDU COMMUNICABLE DE LA REUNION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MERCREDI 30 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 30 mars à 18 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mireille MESTRES

Présents : Mireille MESTRES, Anne-Marie BRUNIE, Marie-José MARY, Delphine COVILI, Yvette PERIOT, Béatrice DELAUNAY, Anne CAVAILLE, Marc CHARTRER, Karine GLAZIOU, André VALADE, Céline EL-AID.

Absents excusés : Yves PORTEIX, Céline FIGUERAS, Marie ALEXANDRE, Marie SCHMIDT, Elyane XENE

Procurations : M. Julien DAMONTE donne pouvoir à Mireille MESTRES

Mme Anne-Marie BRUNIE a été élue secrétaire.

M. LEBLOND se présente en remplacement de Mme Céline EL AID. Il faudra officialiser ce changement. Chacun se présente pour le nouvel arrivant.

Mme MESTRES énonce l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du CCAS du 17 novembre 2021.

Mme MESTRES fait lecture du compte rendu de la réunion du CCAS du 17/11/2021. Mme PERIOT note qu'il n'a pas été précisé que Mme ALEXANDRE n'a jamais assisté à une réunion et qu'il y avait une erreur dans l'énoncé « Banque alimentaire » alors qu'il s'agit de l'association « Partage et Entraide ».

Le compte rendu est mis au vote.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte rendu du CCAS du 17/11/2021.

2) Compte administratif et compte de gestion

Mme MESTRES présente les postes. Il est précisé que les repas des aînés ont été remplacés par des bons d'achat auprès des commerçants de Sorède. Des idées sont données pour envisager en plus des bons un spectacle pour maintenir le lien social, peut-être intergénérationnel.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, après avoir écouté les renseignements fournis par Mme MESTRES, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Budget primitif 2022

Madame MESTRES présente le budget primitif 2022. Des questions sont posées sur les secours d'urgence et sur les restos du cœur suivies d'une discussion sur les dons à l'Ukraine.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Primitif du CCAS, pour l'exercice 2022, qui s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 21 339.39 €.

4) Questions diverses

- Association « Partage et Entraide »
Mme PÉRIOT demande où en est le dossier. Mme MESTRES explique qu'elle a pris contact avec les responsables et que dans un premier temps il y avait lieu d'identifier les éventuels bénéficiaires. Une navette serait mise à disposition pour accompagner les intéressés. Il y a lieu de prévoir des affiches et des bulletins d'inscription.
- M. Leblond interroge sur la fréquence des réunions du CCAS. Elles ont lieu environ 1 fois tous les 3 mois.
- Mme PÉRIOT évoque l'aide au permis de conduire. Mme MESTRES donne les détails de ce qui se pratique à Argelès. Mme PERIOT fournit des documents à ce sujet.
- La prochaine réunion est fixée au 27 avril 2022 à 18h00.

La Vice-Présidente
Mireille MESTRES



Séance levée à 19h40

La Secrétaire
Anne-Marie BRUNIE

